

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Communal**

Numéro SIRET : **21010450100098**

POSTE COMPTABLE : **TRESOR PUBLIC**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Centre de Rencontres**

**ANNEE 2019**

Code INSEE 01450	COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON Centre de Rencontres	BP 2019
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	
0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
2 Produit des impositions directes/population		0,00	0,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
4 Dépenses d'équipement brut/population		0,00	0,00
5 Encours de dette/population		0,00	0,00
6 DGF/population		0,00	0,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		26,07%	0,00%
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		96,13%	0,00%
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		264,01%	0,00%
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	103 734,92	103 734,92

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	103 734,92	103 734,92

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	268 475,00	282 343,18

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	5 391,65	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 8 476,53	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	282 343,18	282 343,18

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	386 078,10	386 078,10
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	78 700,00	0,00	73 700,00	73 700,00	73 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>101 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 710,00</b>	<b>99 710,00</b>	<b>99 710,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>101 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 720,00</b>	<b>99 720,00</b>	<b>99 720,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	28 634,96		4 014,92	4 014,92	4 014,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>28 634,96</b>		<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 354,96</b>	<b>0,00</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>103 734,92</b>
--	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	99 354,96	0,00	90 634,92	90 634,92	90 634,92
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>130 354,96</b>	<b>0,00</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>130 354,96</b>	<b>0,00</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 354,96</b>	<b>0,00</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>103 734,92</b>
--	-------------------

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	<b>4 014,92</b>
--	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	3 395,00	0,00	0,00	3 395,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		1 996,65	268 475,00	268 475,00	270 471,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>42 038,99</b>	<b>5 391,65</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>	<b>273 866,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>42 038,99</b>	<b>5 391,65</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>	<b>273 866,65</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 038,99</b>	<b>5 391,65</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>	<b>273 866,65</b>

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1) 8 476,53

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 282 343,18

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	202 760,00	202 760,00	202 760,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	54 140,00	54 140,00	54 140,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>256 900,00</b>	<b>256 900,00</b>	<b>256 900,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	22 682,27	0,00	21 428,26	21 428,26	21 428,26
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>22 682,27</b>	<b>0,00</b>	<b>21 428,26</b>	<b>21 428,26</b>	<b>21 428,26</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>22 682,27</b>	<b>0,00</b>	<b>278 328,26</b>	<b>278 328,26</b>	<b>278 328,26</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	28 634,96		4 014,92	4 014,92	4 014,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>28 634,96</b>		<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 317,23</b>	<b>0,00</b>	<b>282 343,18</b>	<b>282 343,18</b>	<b>282 343,18</b>

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2) 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 282 343,18

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>4 014,92</b>
--	-----------------

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	73 700,00		73 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 000,00		26 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00	10,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement			4 014,92
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>99 720,00</b>	<b>4 014,92</b>	<b>103 734,92</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
<b>=</b>	

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****103 734,92**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 395,00	0,00	3 395,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		270 471,65	270 471,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>273 866,65</b>	<b>0,00</b>	<b>273 866,65</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	8 476,53
<b>=</b>	

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****282 343,18**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	800,00		800,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	90 634,92		90 634,92
75	Autres produits de gestion courante	12 300,00	0,00	12 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>103 734,92</b>	<b>0,00</b>	<b>103 734,92</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>103 734,92</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
13	Subventions d'investissement	202 760,00	0,00	202 760,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	54 140,00	0,00	54 140,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		4 014,92	4 014,92
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>256 900,00</b>	<b>4 014,92</b>	<b>260 914,92</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>21 428,26</b>

+

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>282 343,18</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>78 700,00</b>	<b>73 700,00</b>	<b>73 700,00</b>
60611	Eau et assainissement	1 800,00	1 800,00	1 800,00
60612	Énergie - Électricité	12 000,00	10 000,00	10 000,00
60613	Chauffage urbain	14 000,00	16 000,00	16 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	8 500,00	8 500,00	8 500,00
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	300,00	300,00	300,00
6161	Assurance multirisques	700,00	700,00	700,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>23 000,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	23 000,00	26 000,00	26 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
658821	Secours d'urgence	10,00	0,00	0,00
65888	Autres		10,00	10,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>101 710,00</b>	<b>99 710,00</b>	<b>99 710,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10,00	10,00	10,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>101 720,00</b>	<b>99 720,00</b>	<b>99 720,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>28 634,96</b>	<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 634,96</b>	<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>28 634,96</b>	<b>4 014,92</b>	<b>4 014,92</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>130 354,96</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>0,00</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>103 734,92</b>

+

=

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES****A1**

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	800,00	800,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 000,00	800,00	800,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	99 354,96	90 634,92	90 634,92
74748	Autres communes	99 354,96	90 634,92	90 634,92
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	12 300,00	12 300,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	12 300,00	12 300,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>130 354,96</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>130 354,96</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>130 354,96</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
+				
RESTES A REALISER 2018 (10)				<b>0,00</b>
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>103 734,92</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	<b>Stocks</b>		0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>22 038,99</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	9 438,99	268 475,00	268 475,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 600,00	0,00	0,00
2184	Mobilier		0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>42 038,99</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>42 038,99</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>42 038,99</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>
			+	
			RESTES A REALISER 2018 (11)	<b>5 391,65</b>
			+	
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	<b>8 476,53</b>
			=	
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>282 343,18</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		202 760,00	202 760,00
1311	Etat et établissements nationaux		100 000,00	100 000,00
1312	Régions		102 760,00	102 760,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		54 140,00	54 140,00
1641	Emprunts en euros		54 140,00	54 140,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			256 900,00	256 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 682,27	21 428,26	21 428,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 682,27	21 428,26	21 428,26
Total des recettes financières		22 682,27	21 428,26	21 428,26
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		22 682,27	278 328,26	278 328,26
021	Virement de la section de fonctionnement	28 634,96	4 014,92	4 014,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		28 634,96	4 014,92	4 014,92
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		28 634,96	4 014,92	4 014,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		51 317,23	282 343,18	282 343,18
+				
RESTES A REALISER 2018 (10)				0,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				282 343,18

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
--	--

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**
**A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	268 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 475,00
Equipements municipaux (2)		268 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 475,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	268 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 475,00
RAR N-1 et reports	8 476,53	5 391,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 868,18
Total cumulé dépenses d'investissement	8 476,53	273 866,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	21 428,26	260 914,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	21 428,26	260 914,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES													
Total dépenses d'investissement		8 476,53	273 866,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18
Dépenses réelles		8 476,53	273 866,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 476,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 476,53
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 476,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 476,53
20 Immobilisations incorporelles		0,00	3 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 395,00
2031 Frais d'études		0,00	3 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 395,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	270 471,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 471,65
2135 Installat° générales, agencements, aménagements des constru		0,00	268 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 475,00
2184 Mobilier		0,00	1 996,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996,65

## RECETTES

Total recettes d'investissement		21 428,26	260 914,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 343,18
Recettes réelles		21 428,26	256 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 328,26
10 Dotations, fonds divers et réserves		21 428,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 428,26
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		21 428,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 428,26
13 Subventions d'investissement		0,00	202 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 760,00
1311 Etat et établissements nationaux		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
1312 Régions		0,00	102 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	54 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 140,00
1641 Emprunts en euros		0,00	54 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 140,00
Recettes d'ordre		0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
Dépenses réelles		0,00	99 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 720,00

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	73 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 700,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6064	Fournitures administratives	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6161	Assurance multirisques	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6257	Réceptions	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
65888	Autres	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	0,00	4 014,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,92

## RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
Recettes réelles	0,00	103 734,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,92
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	90 634,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 634,92
74748	Autres communes	0,00	90 634,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 634,92

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**
**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV - ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL FONCTIONNEMENT**
**IV****A1.1****FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
Dépenses de l'exercice	103 734,92	103 734,92
011 Charges à caractère général	73 700,00	73 700,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	26 000,00	26 000,00
023 Virement à la section d'investissement	4 014,92	4 014,92
65 Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
67 Charges exceptionnelles	10,00	10,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>103 734,92</b>	<b>103 734,92</b>
Recettes de l'exercice	103 734,92	103 734,92
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	800,00	800,00
74 Dotations, subventions et participations	90 634,92	90 634,92
75 Autres produits de gestion courante	12 300,00	12 300,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>103 734,92</b>
Dépenses de l'exercice	103 734,92
011 Charges à caractère général	73 700,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	26 000,00
023 Virement à la section d'investissement	4 014,92
65 Autres charges de gestion courante	10,00
67 Charges exceptionnelles	10,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>103 734,92</b>
Recettes de l'exercice	103 734,92
70 Produits des services, du domaine et v	800,00
74 Dotations, subventions et participations	90 634,92
75 Autres produits de gestion courante	12 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**
**IV****A1.2****FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>8 476,53</b>	<b>273 866,65</b>	<b>282 343,18</b>
Dépenses de l'exercice	0,00	268 475,00	268 475,00
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>268 475,00</b>	<b>268 475,00</b>
21 Immobilisations corporelles	0,00	268 475,00	268 475,00
Restes à réaliser - reports	<b>8 476,53</b>	<b>5 391,65</b>	<b>13 868,18</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>8 476,53</b>	<b>5 391,65</b>	<b>13 868,18</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	8 476,53	0,00	8 476,53
20 Immobilisations incorporelles	0,00	3 395,00	3 395,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	1 996,65	1 996,65
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>21 428,26</b>	<b>260 914,92</b>	<b>282 343,18</b>
Recettes de l'exercice	<b>21 428,26</b>	<b>260 914,92</b>	<b>282 343,18</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>21 428,26</b>	<b>260 914,92</b>	<b>282 343,18</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 014,92	4 014,92
10 Dotations, fonds divers et réserves	<b>21 428,26</b>	<b>0,00</b>	<b>21 428,26</b>
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	202 760,00	202 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	54 140,00	54 140,00

Sous-fonction 02
020
Administration générale de la
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>
<b>273 866,65</b>
Dépenses de l'exercice
<b>268 475,00</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>
<b>268 475,00</b>
21 Immobilisations corporelles
268 475,00
Restes à réaliser - reports
<b>5 391,65</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>
<b>5 391,65</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis
0,00
20 Immobilisations incorporelles
3 395,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**
**IV****A1.2**

<b>Sous-fonction 02</b>	
<b>020</b>	
<b>Administration</b>	
<b>générale de la</b>	
21 Immobilisations corporelles	1 996,65
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>260 914,92</b>
Recettes de l'exercice	260 914,92
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>260 914,92</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	4 014,92
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	202 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées	54 140,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****CREDITS DE TRESORERIE (1)****A2.1**

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	<b>Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)</b>	<b>Montant maximum autorisé au 01/01/N</b>	<b>Montant des tirages N-1</b>	<b>Montant des remboursements N-1</b>		<b>Encours restant dû au 01/01/N</b>
				<b>Intérêts (3)</b>	<b>Remboursement du tirage</b>	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

A2.2

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
Total général													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice				
Total général						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											A2.3	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

<b>Instruments de couverture</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	<b>Emprunt couvert</b>			<b>Instrument de couverture</b>								<b>Primes éventuelles</b>	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)****A2.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

**IV - ANNEXES****IV**
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**
**A2.6**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

<b>CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :		
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS****A4**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)****A5**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	0,00	I 0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	5 391,65	D001 8 476,53	13 868,18

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrir uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>4 014,92</b>	<b>III 4 014,92</b>
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	4 014,92	4 014,92
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 014,92	4 014,92

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 014,92	0,00	0,00	21 428,26	25 443,18

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 13 868,18
Ressources propres disponibles	IV 25 443,18
Solde	V = IV - II (6) + 11 575,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrir uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN****A7.2.1****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	<b>DEPENSES (1)</b>			<b>RECETTES (1)</b>	
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	<b>DEPENSES (1)</b>			<b>RECETTES (1)</b>	
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>			<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>			<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	Opérations d'équipement				
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>			<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférée en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)****A9****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
Dépenses nettes (a-c)				
<b>RECETTES (b)</b>				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 103 734,92</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV - ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**IV - ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV - ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6**

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019****C1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emploi à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT</b> <b>FINANCIER</b> <b>(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> <u>(2)</u>				
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement</u> <u>d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à</u> <u>75 000 € ou représentant</u> <u>plus de 50% du produit</u> <u>figurant au compte de</u> <u>résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****C3.2****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

**IV - ANNEXES****IV****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1**

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
A Villieu-Loyes-Mollon, le 05/04/2019

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Villieu-Loyes-Mollon, le 05/04/2019

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 29/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Madame Rita ERIGONI	
Monsieur Alain GONARD	
Madame Marie DOMINGUEZ	
Monsieur Serge THEBAULT	
Madame Sylvie BLANCHARD	
Monsieur Guy VERNEAU	
Madame Annie BERLAND	
Monsieur Pascal BILLON	
Monsieur Michel BOZZACO	
Madame Roselyne BURON	
Madame Christine CASTEUR	
Monsieur Gérard CLEMENT	
Madame Elisabeth ELLUL	

**IV - ANNEXES****ARRETE ET SIGNATURES****IV****D2**

Madame Hélène JOSSERAND	
Madame Joelle KRUCHTEN	
Madame Florence LA ROSA	
Madame Valérie MARZOLLA	
Monsieur Jean-Marc MAZAT	
Monsieur Bruno PICCHAT	
Monsieur Olivier RIGAUD	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2019 et de la publication le 08/04/2019.

A Villieu-Loyes-Mollon, le 05/04/2019

## SOMMAIRE

### I.Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B - Modalités de vote du budget

### II.Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III.Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.33 A4 - Etat des provisions	X	
p.34 A5 - Etalement des provisions	X	
p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.37 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.38 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.39 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.51 C1 - Etat du personnel	X	
p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.59 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)